

Liste des emplacements réservés		
N°	Affectation	Emprise / Bénéficiaire
1	Création d'un parking	2513 m² / Commune
2	Création d'une voie verte inter-quartier	177 m² / Commune
3	Extension de l'école publique	768 m² / Commune
4	Création d'un cheminement piétonnier	2356 m² / Commune
5	Création d'un cheminement piétonnier	2760 m² / Commune
6	Création d'un cheminement piétonnier	402 m² / Commune
7	Création d'un cheminement piétonnier	362 m² / Commune

ZONAGE

- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- UA : Zone urbaine à vocations artisanale et industrielle
- UC : Zone urbaine centrale - Centre-bourg
- UE : Zone en périphérie du bourg à vocation principale d'habitat
- US : Zone d'équipements collectifs et de services publics
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

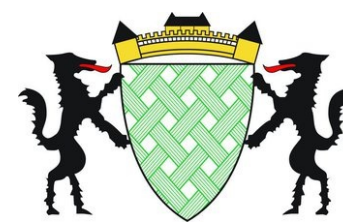
- Batiment pouvant changer de destination
- Emplacement réservé
- Marge de recul aux abords des cours d'eau
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Terrain cultivé ou non bâti d'intérêt écologique en zone urbaine
- Zone humide protégée
- Marge de recul liée à une route départementale
- Secteur de mixité sociale comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espace Boisé Classé (EBC) protégé ou à conforter
- Elément de paysage à préserver
- Cône de vue à préserver
- Cours d'eau à préserver
- Elément de paysage à préserver (L151-23)
- Plantation de haies à réaliser
- Alignement d'arbres classé (L113-1 du CU)
- Chemin piéton protégé
- Linéaire commercial protégé
- 35034_PRESCRIPTION_PCT_DATAPPRO
- Bâtiment patrimonial à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Arbre à préserver (L151-23 du CU)

A TITRE INDICATIF

- Périmètre de protection immédiat (captage AEP)
- Périmètre de protection rapproché (captage AEP)
- Ligne haute tension du réseau de transport d'électricité
- Voie ferrée

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ©2024

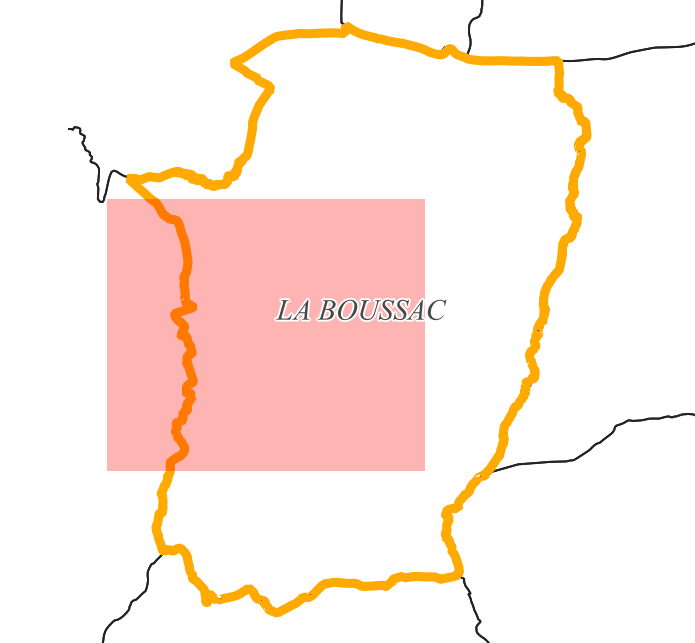
Département d'Ille-et-Vilaine



COMMUNE DE LA BOUSSAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 4.2 Plan du bourg de la commune



Plan du territoire

Echelle 1/3 500 e

PROCEDURE	PRESCRIT	APPROUVE
Révision du PLU	19.10.2021	